



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

**Relevé de Délibérations
du Conseil d'administration de l'UEB
du lundi 24 novembre 2008**

Le Conseil d'administration de l'Université européenne de Bretagne en sa séance du 24 novembre 2008 :

- a accueilli des nouveaux membres :
 - Monsieur Nicolas Petit, Cemagref, représentant des organismes de recherche
 - Monsieur Jacques Benzerara, remplaçant de Philippe Guérin de l'Université de Rennes 2
 - Mademoiselle Marine Cron, de l'Université européenne de Bretagne, représentant des personnels Biatos, et Mademoiselle Vanessa Riollier, suppléante

Le Conseil d'administration compte désormais 29 membres.

- a approuvé le procès-verbal du Conseil d'administration du 6 octobre 2008 sous réserve des modifications demandées
- a voté la délibération n° 2008 – 33 sur l'élargissement des missions de l'Université européenne de Bretagne aux infrastructures numériques : le réseau régional très haut débit
- a approuvé le budget 2009
- a approuvé la DMB n° 2008 – 03
- a adopté la délibération n°2008–36 sur les mesures sociales et salariales destinées aux personnels de l'UEB
- a adopté la délibération n°2008 – 37 autorisant la signature d'une convention avec le service social de Rennes 1
- a approuvé la convention avec la Caisse des dépôts et Consignations et du premier avenant et a voté pour l'élargissement de cette convention aux membres associés de l'UEB sous réserve d'acceptation de la CDC
- a adopté la délibération n°2008 – 39 relative aux relations entre l'UEB, l'Institut Confucius de Bretagne et l'Université du Shandong (Chine) et a missionné Jean Emile Gombert pour la rédaction d'une convention (incluant une antenne à Brest)

- a donné un accord de principe pour autoriser l'UEB à déménager dans un nouveau local (surcoût de loyer mais plus grande surface supérieure à 500 m²)
- a autorisé Bertrand Fortin à intégrer le groupe de travail pour l'étude de la convention d'objectifs des autorités académiques et services déconcentrés de l'Etat pour un ENT consacré à l'Education en Bretagne